

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
Séance du vendredi 20 mars 2026

A l'issue des élections municipales du dimanche 15 mars 2026, les nouveaux membres élus ont été convoqués le 16 mars pour cette séance de conseil municipal qui s'est tenue à 18 heures.

QUESTION N°1 : Installation du conseil municipal

Monsieur Bernard Hoguet, maire sortant, après un discours d'introduction procède à l'appel nominal des conseillers élus.

Madame	BOLEA Marie-José
Madame	MALANDAIN Bernadette
Madame	DEGREMONT Marie-Lise
Madame	LEVARAY Catherine
Madame	PRADIGNAC Patricia
Monsieur	DAUDRUY François
Monsieur	VERDIERE Ludovic
Madame	PRIEUR Marie-Pierre
Madame	LEQUEUX Sandrine
Monsieur	MAILLARD Ludovic
Madame	LETELLIER Nathalie
Monsieur	LEMESLE Samuel
Monsieur	HOCH Aloïse
Monsieur	DUPREY Sébastien
Monsieur	DUMARQUEZ Antoine
Monsieur	BALIER Victor
Monsieur	VASSEUR Louis
Monsieur	MAGUET Claude
Madame	PITTE Audrey

Assistait également à la réunion Madame VERROUST Angélique, secrétaire générale de mairie.

Il signale qu'une copie du règlement intérieur, actuellement en vigueur, est transmise aux élus. Il appartiendra à la nouvelle mandature de le modifier si elle le souhaite.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire de séance : Madame Bernadette MALANDAIN est désignée pour remplir cette fonction.

QUESTION N°2 : Election du Maire.

Monsieur Hoguet transmet la présidence au doyen de séance : Madame Marie-José BOLEA. Cette dernière demande qui souhaite se porter candidat. Messieurs François DAUDRUY et Claude MAGUET répondent favorablement à la question.

Il est ensuite proposé à Madame Marie-Lise Dégreumont et à Madame Audrey Pitte de remplir la fonction d'assesseurs, ce qu'elles acceptent.

Madame Boléa procède à l'appel des conseillers un à un et chacun, après être passé dans l'isoloir, dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Il est demandé aux assesseurs de vider l'urne, d'effectuer un comptage des bulletins et d'effectuer le dépouillement.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- bulletins François DAUDRUY : 17
- bulletins Claude MAGUET : 2

Monsieur François DAUDRUY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et se voit remettre l'écharpe de maire. Il prend la parole pour remercier ses collègues pour leur confiance. Il rend ensuite hommage à Monsieur HOGUET pour ses qualités à gérer les dossiers de la commune durant ses mandats.

QUESTION N°3 : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-2, et en fonction des besoins de la commune, Monsieur le Maire propose d'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire, comme c'était déjà le cas.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°4 : Election des adjoints au maire

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Après quelques minutes laissées afin de pouvoir déposer les listes de candidature, il est constaté 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

Après le passage dans l'isoloir de chaque conseiller municipal, sous contrôle du bureau désigné précédemment et après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 19
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- liste Nathalie LETELLIER : 17
- liste Claude MAGUET : 2

Sont donc proclamés comme adjoints et se voient remettre l'écharpe d'adjoint :

- Nathalie LETELLIER : 1ère adjoint - affaires scolaires et périscolaires
- Victor BALIER : 2ème adjoint - travaux et amélioration du cadre de vie
- Marie-Pierre PRIEUR : 3ème adjointe - finances
- Aloïse HOCH : 4ème adjoint - activités associatives et culturelles.
- Marie-Lise DEGREMONT : 5ème adjointe - affaires sociales

QUESTION N° 5 : Lecture de la charte de l'élu local

Pour appliquer la loi N°2015-366 du 31 mars 2015, Monsieur le maire donne lecture des 14 points de la charte de l'élu local.

Questions diverses :

Suite à la demande de Madame Pitte, un tour de table est effectué afin que chaque élu se présente.

M.Maguet demande quelles seront les délégations des adjoints. Monsieur le Maire transmet les délégations qu'il souhaite accorder : Madame Letellier - affaires scolaires, Monsieur Balier - travaux, Madame Prieur – finances, Monsieur Hoch – associations, Madame Degremont – affaires sociales.

Monsieur le Maire évoque ensuite les prochaines dates de réunion :

- Prochain conseil municipal : **31 mars à 20 h** pour les nominations des membres aux commissions et syndicats, indemnités des élus, délégations de fonctions...
- Commission C.C.A.S – vote du budget : **27 avril à 19h**
- Conseil municipal – vote du budget : **28 avril à 20 h**

La séance est levée à 19H50.